

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 667

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 667 13 janvier 1983
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année (1983): 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

667

Les culottes syndicales

L'Union fédérative convoque son comité directeur pour le 24 janvier. C'est une convocation. Ce pourrait être un événement. C'est une réunion agendée. Ce pourrait être une date.

Comment les employés de la Confédération, des PTT et des CFF vont-ils réagir après le revers de main du Parlement, balayant (souffletant) leurs revendications?

Certains parlent tactique, selon le raisonnement suivant: le Parlement est légalement souverain et ses décisions, comme telles, respectables. Mais c'est un souverain élu. 1983 est année électorale. On réagende, on fait pression; cela donnera des promesses, et les promesses, des fruits. Tactique qui présuppose que l'adversaire se laissera gentiment manœuvrer et acceptera de réagender. Or le Conseil fédéral, bien sûr, se dira lié par la décision du Parlement, et le Parlement, lui, fera savoir l'inopportunité de discuter, en période électorale, sous pression. Que le nouveau Parlement reprenne le dossier; d'ici là la conjoncture aura, peut-être, évolué! La tactique légalo-électorale ne donnera au pire qu'un offside, au mieux qu'un corner à tirer en 1985.

D'autres parleront le langage de l'amour-propre. Comment accepter de baisser culotte. A juste titre, cette indignation pudique. Mais le problème n'est pas qu'une question de bretelles. Et elle n'est pas que corporative seulement.

Les revendications en elles-mêmes sont justifiées. La défense du pouvoir d'achat est, nous l'avons dit, ici, un minimum en dessous duquel aucun

syndicat — sauf circonstances majeures, démontées — ne peut descendre. Quant à la durée du travail, à quarante-deux heures, elle est déjà largement admise dans le secteur privé. Durée réduite nécessaire pour les agents des régies qui connaissent des horaires irréguliers, et absorbable pour les secteurs administratifs sans engagement de personnel supplémentaire, comme d'innombrables expériences l'ont prouvé. On est donc dans l'ordre, non du démagogique, mais du raisonnable.

Mais la revendication du personnel fédéral prend une autre dimension dans la redistribution des cartes, en Suisse.

Les milieux dirigeants de l'économie ont d'une part laissé se développer l'inflation, notamment par la hausse du taux hypothécaire jusqu'à 6% qui déploie aujourd'hui encore ses fâcheux effets retardataires, et d'autre part tenté avec succès de remettre en cause la compensation du renchérissement. Par ces deux actions conjointes, ils s'en prennent, cure et amaigrissement imposés, au pouvoir d'achat. C'est le programme proclamé — pour nous en tenir aux déclarations explicites que nous avons ici-même commentées — par MM. Leutwyler, Banque Nationale Suisse, et Jeker, président du Crédit Suisse.

Cette politique unilatérale, les secteurs fragiles de l'économie suisse — horlogerie, machines — ne peuvent la contrer, car il faut courir au plus pressé, parce que les travailleurs ont peur, parce qu'ils ne sont mobilisables que sur la défense de l'emploi, prioritairement.

L'Union fédérative, forte de revendications légitimes, détient dès lors, peut-être contre son gré, une carte maîtresse. Ses troupes sont mobilisables, motivées, non exposées.

Mais au-delà du cahier professionnel de revendication, l'Union fédérative, et à travers elle l'Union

SUITE ET FIN AU VERSO